

# Révision de la Charte

## Arrêt du projet de Charte 2026 - 2041

---

Comité syndical  
02 avril 2024



# Structuration de la présentation

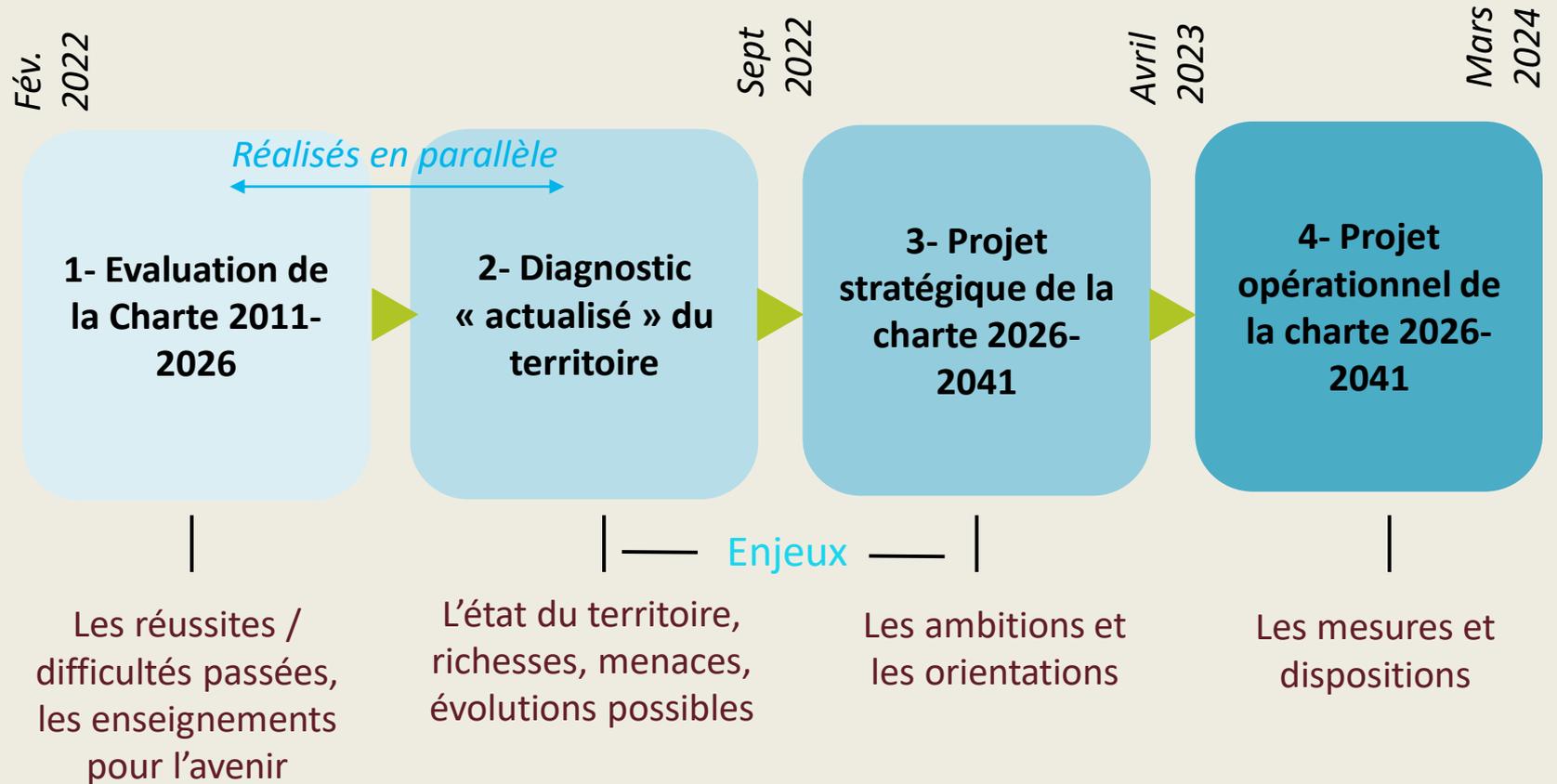
- État d'avancement de la démarche
- La structure du projet de Charte
- Les fondements du projet
- L'essentiel du projet
- L'approche territoriale
- Les outils de mise en œuvre
- La structure du rapport de Charte
- Calendrier de la phase d'instruction du projet de Charte
- Conclusion



# État d'avancement de la démarche



# Les grandes étapes du projet de Charte



Groupement

SM Parc (élus&équipe)

Elus locaux, partenaires, habitants ...



## Que s'est-il passé depuis le dernier Comité syndical ?

- 4 réunions en exécutif (nov, dec, janv, mars) : arbitrages
- 1 série de 5 ateliers territoriaux (fin nov) avec les élus locaux : partage des éléments de contenu du projet opérationnel
- 1 atelier « engagements » (janv) avec les signataires (Etat, Région, Départements, EPCI) : précisions concernant les engagements
- 1 comité technique (fév) : retours sur le projet opérationnel (mesures)
- Des rencontres bilatérales avec certains signataires
  
- Finalisation de la rédaction du projet opérationnel, de la conception du plan du parc et rédaction du rapport de Charte

RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE ENTRE AMBITIONS LOCALES ET EXIGENCES  
NATIONALES





# Les différentes instances de construction de la Charte depuis 2022

**15 ateliers  
thématiques et 8  
ateliers défis et 11  
groupes projet**

**Rencontres  
bilatérales avec les  
partenaires**

**3 séries de 5  
ateliers territoriaux  
avec les élus  
locaux**

**5 comités  
techniques**

**1 atelier institutionnel avec les  
EPCI et 2 ateliers engagements  
avec les signataires (Etat,  
Région, Départements, EPCI)**

**8 réunions de  
l'exécutif du  
SMPNRLF**

**3 réunions  
du conseil  
scientifique**

**Concertation citoyenne : 2  
tournées participatives et 3  
assemblées citoyennes**

**6 comités  
de pilotage**

*4 versions pour la rédaction des mesures entre mai 2023 et mars 2024*





# Un projet de territoire collectif

## Un projet de territoire **collectif** !

- Une démarche de construction (2 ateliers engagements) qui a fortement impliqué les **signataires** et remis à jour la **notion d'engagements**
- Une bonne mobilisation de l'Etat, de la Région et des Départements
- Une mobilisation moins importante des EPCI → un défi à relever pour assurer la mise en œuvre de la Charte



# La structure du projet de Charte 2026 - 2041



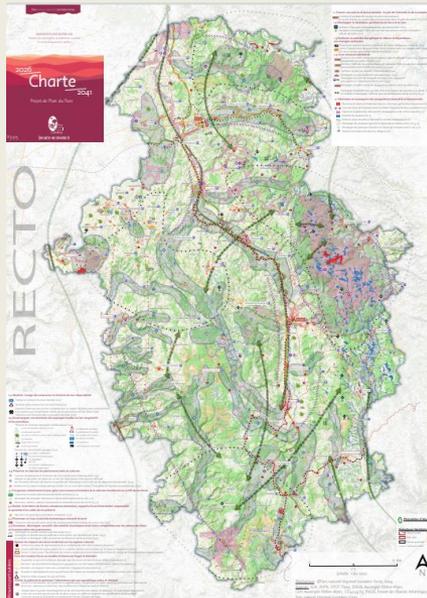


# La structure du projet

3 AMBITIONS

12 ORIENTATIONS

33 MESURES



- Contexte
- Résultats attendus
- Dispositions
- Rôle du SM PNR
- Engagements des signataires

+ plan du parc





# Les 3 ambitions

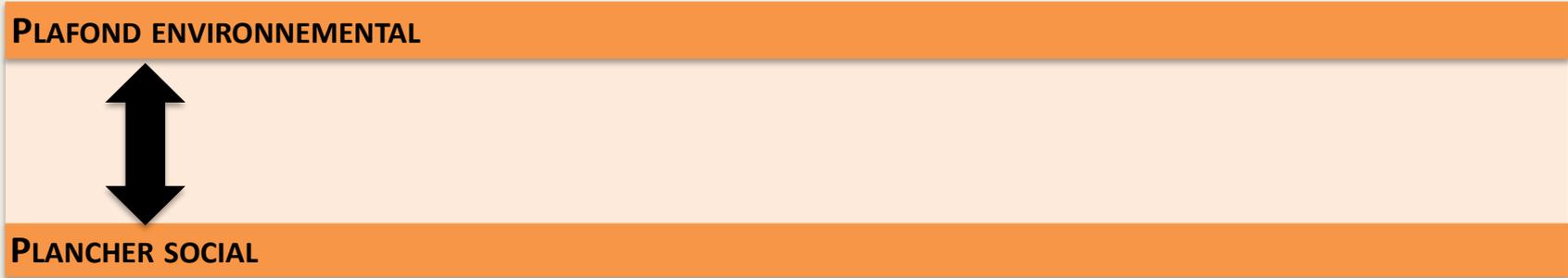
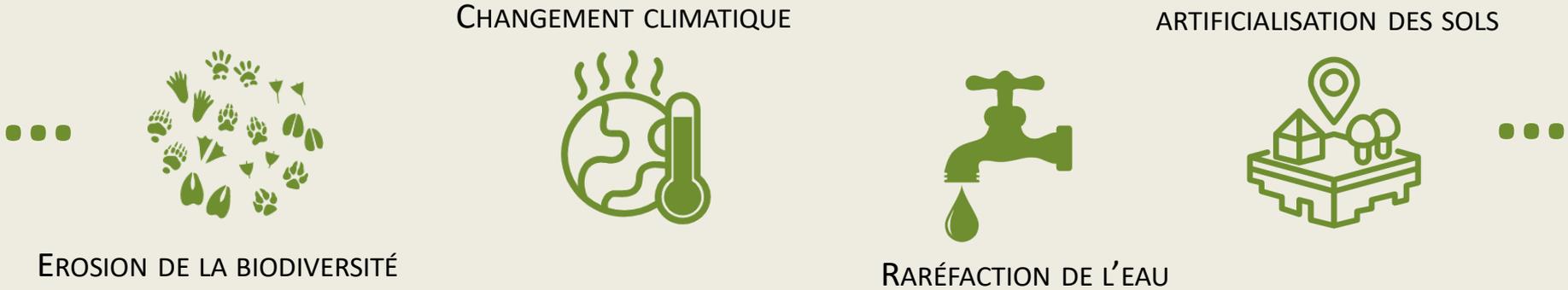


<b>1 - Un territoire solidaire, sobre et épanouissant</b>	1.1 - S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération	1.1.1 - Renforcer le lien social et réduire les inégalités *
		1.1.2 - Améliorer les coopérations territoriales et entre acteurs
	1.2 - Développer la médiation, génératrice de liens et de sens	1.2.1 - Renforcer les connaissances et le pouvoir d'agir en faveur des transitions
		1.2.2 - S'ouvrir aux enjeux des transitions et agir par la culture
	1.3 - Renforcer la sobriété énergétique et réduire la dépendance aux énergies carbonées	1.3.1 - Massifier les pratiques plus sobres et les équipements plus efficaces en matière de consommations énergétiques *
		1.3.2 - Miser sur les ressources locales, dans le respect des paysages et des milieux, pour accélérer la production d'énergies renouvelables
		1.4.1 - Produire une offre diversifiée de logements confortables, en valorisant le foncier bâti et le bâti existant
		1.4.2 - Proposer une offre de services adaptée aux besoins des ménages (diversifiée, de proximité et accessible à tous) et permettant un cadre de vie plus sain *
	1.4 - Vivre mieux et sobrement	1.4.3 - Construire une offre cohérente de mobilités alternatives
		2.1.1 - Préserver les milieux naturels remarquables et les espèces patrimoniales *
		2.1.2 - Accroître l'intérêt écologique de l'ensemble des espaces
		2.1.3 - Faire de la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques une ambition collective
<b>2 - Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient</b>	2.1 - Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels	2.2.1 - Préserver durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques associés *
	2.2 - Modérer l'usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité, tout en préservant les écosystèmes	2.2.2 - Préserver et restaurer les sols
	2.3 - Accompagner une évolution des paysages fondée sur leur singularité et les transitions	2.2.3 - Accroître le réemploi des matériaux pour limiter l'exploitation des ressources *
		2.3.1 - Lutter contre la banalisation du territoire par la préservation des structures paysagères *
	2.4 - Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et culturels qui fondent l'identité locale	2.3.2 - Déployer des démarches paysagères pour la préservation des biens communs
		2.4.1 - Sauvegarder les patrimoines bâtis et les valoriser à travers de nouveaux usages *
		2.4.2 - Transmettre et valoriser les savoir-faire économiques, au service de l'innovation
		2.4.3 - Collaborer pour un récit désirable du Livradois-Forez
<b>3 - Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire</b>	3.1 - S'organiser collectivement pour gérer une ressource forestière et la valoriser localement au profit du territoire	3.1.1 - Partager une vision commune en faveur d'une forêt multifonctionnelle
		3.1.2 - Déployer des pratiques forestières favorables à la diversité des fonctions de la forêt *
		3.1.3 - Consolider et développer les capacités de valorisation du bois
		3.2.1 - Permettre et sécuriser l'accès, pour tous, à une alimentation de qualité et de proximité *
	3.2 - Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé	3.2.2 - Préserver le foncier agricole et orienter son usage au service de l'installation
		3.2.3 - Permettre l'essor de fermes agroécologiques, garantes d'un cadre de vie et de travail préservé
		3.3.1 - Soutenir la création de nouvelles activités responsables et engagées
		3.3.2 - Accompagner le développement des entreprises vers une économie plus responsable, circulaire et territoriale
	3.3 - Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié	3.4.1 - Développer et qualifier une offre de tourisme expérientiel et responsable *
		3.4.2 - Renforcer la destination « Parc naturel régional Livradois-Forez »
<b>Mesures particulières</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels *</li> <li>- Faire du Livradois-Forez un modèle d'urbanisme sobre et désirable *</li> <li>- Limiter la publicité et optimiser l'information par une signalétique sobre et intégrée</li> </ul>

# Les fondements du projet de Charte 2026-2041



# Entre plancher social et plafond environnemental



REVENUS



EDUCATION



SANTÉ



ALIMENTATION

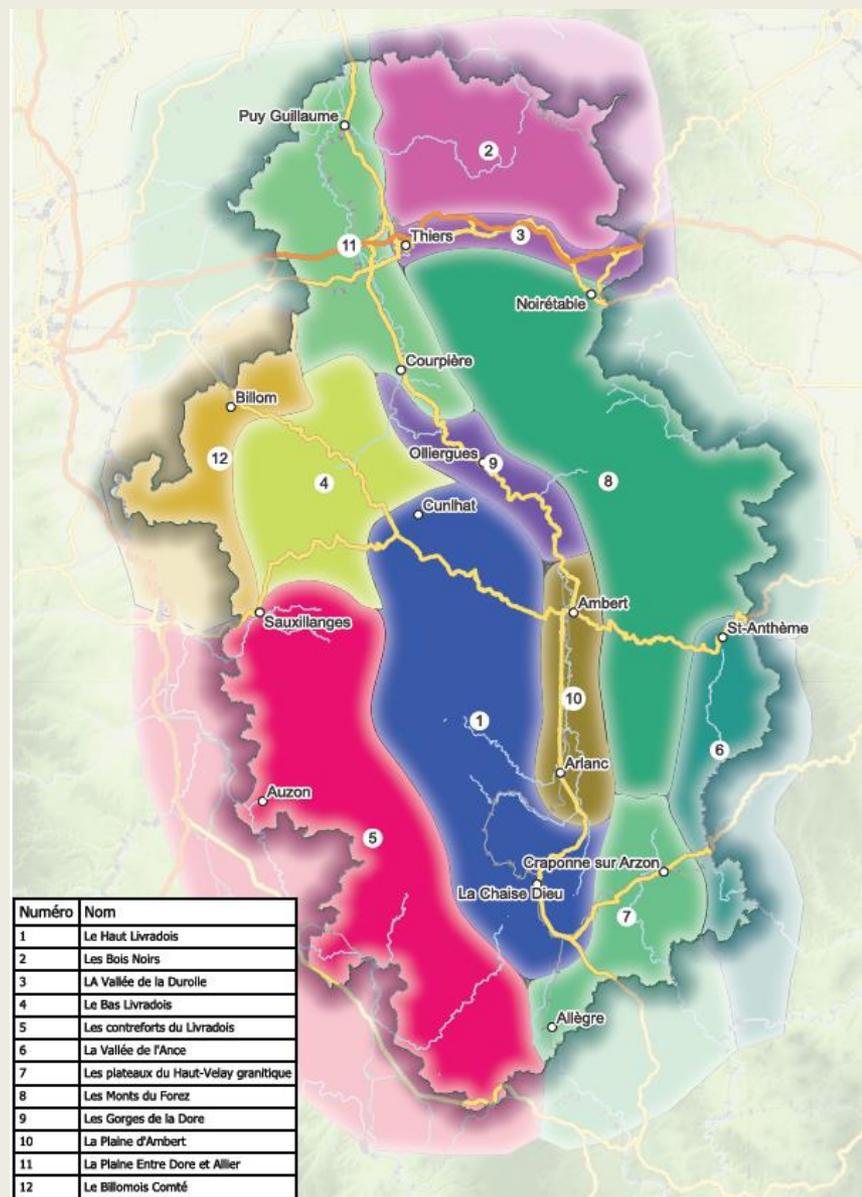




# Une stratégie paysagère renforcée

De nouveaux outils pour assurer une **meilleure appropriation des paysages** et un déploiement de démarches paysagères dans le cadre des projets avec :

- 12 unités paysagères
- des dispositions de protection des **structures paysagères** et des sites d'intérêts paysagers
- 15 Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) déclinés dans les différentes mesures et visant à :
  - Valoriser les singularités du Livradois-Forez
  - Améliorer l'expérience du sensible
  - Faire ensemble





# Une stratégie paysagère renforcée

## Structures paysagères à préserver :

- Les haies, les arbres isolés et d'alignement
- Les murets en pierre
- La mosaïque agricole
- L'agriculture vivrière
- Le couvert forestier continu et varié
- Les forêts patrimoniales
- Les clairières
- Les milieux humides et tourbières
- La Dore
- Les rivières et les ripisylves
- Le patrimoine hydraulique (rouets, moulins, biefs)
- Les jasseries
- Les coudercs et les biens de sections
- L'architecture de cueillette (pisé, pierre et bois)
- Les bourgs et hameaux vivants
- Les silhouettes de bourg
- Le patrimoine ferroviaire
- L'obscurité et la voie lactée

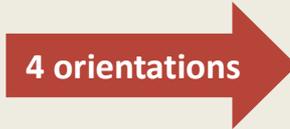


# L'essentiel du projet



# Ambition 1 : Un territoire solidaire, sobre et épanouissant

- Partage, entraide et solidarité entre les personnes et les territoires → vivre mieux et entraîner le plus grand nombre dans les transitions à engager (climatique, écologique, alimentaire, énergétique ...)
- Liens sociaux renforcés et meilleure conscience des enjeux environnementaux → donner du sens à la mobilisation
- Sobriété = opportunité pour s'ouvrir à de nouvelles façons de faire
- Livradois-Forez exemplaire en termes de sobriété → expérimentation de nouveaux modes de vie



## 4 orientations

- 1.1 : S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération
- 1.2 : Développer la médiation, génératrice de liens et de sens
- 1.3 : Renforcer la sobriété énergétique et réduire la dépendance aux énergies carbonées
- 1.4 : Vivre mieux et sobrement



# Ambition 1 : Un territoire solidaire, sobre et épanouissant



- Une charte qui se préoccupe des **précarités** (des inégalités liées à la santé, mobilité, alimentation, logement, accès à l'emploi et aux services) et du **lien social** sous couvert d'un engagement des signataires en fonction de leurs compétences



- Passer un cap de la connaissance au passage à l'acte (médiation) : Un **accompagnement plus fort de l'ensemble des acteurs** dans les changements nécessaires pour assurer les transitions



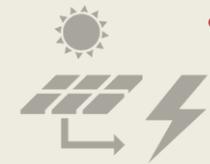
- Un réseau d'acteurs culturels (dont les EPCI) redynamisés qui peut s'appuyer sur le SM PNR pour faire perdurer cet élan collectif à différentes échelles territoriales et pérenniser **l'offre culturelle**



# Ambition 1 : Un territoire solidaire, sobre et épanouissant



- Une trajectoire de **réduction des consommations énergétiques** (-30% à l'horizon 2041) assise sur des accompagnements ciblés sur les principaux postes de consommations (habitat, mobilité, industrie, collectivités)



- Un développement de la **production d'énergies renouvelables** (couverture de 50% des consommations à l'horizon 2041), basé sur un mix énergétique et fermement encadré pour ne pas sacrifier les valeurs patrimoniales du territoire (priorités et conditions d'implantation des dispositifs)



- Une **diversification de l'offre de logements**, en s'appuyant sur des politiques confortées de **revitalisation des centralités** et de **reconquête de la vacance**, dans le respect des patrimoines



- Une volonté d'améliorer **les mobilités** malgré un contexte d'espace rural morcelé en matière d'organisation des compétences : Poursuite des travaux de structuration des aménagements cyclables et maintien des infrastructures ferroviaires

## Ambition 2 : Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient

- Biens communs = différentes fonctions remplies par les patrimoines et ressources, dont les usages sont partagés et nécessaires à la vie des habitants
- Objectif de préservation des biens communs dans leur diversité et qualité pour
  - Leurs valeurs intrinsèques
  - Les nombreux bénéfices apportés
  - Une meilleure adaptation aux effets du dérèglement climatique

4 orientations

- 2.1 : Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels
- 2.2 : Modérer l'usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité tout en préservant les écosystèmes
- 2.3 : Accompagner une évolution des paysages fondée sur leur singularité et les transitions
- 2.4 : Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et culturels qui fondent l'identité locale



## Ambition 2 : Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient

- La **biodiversité** : une ambition collective ! Une stratégie biodiversité qui repose à la fois sur le renforcement du réseau d'aires protégées (+3000ha de zones de protection forte supplémentaires) et sur le développement de pratiques favorables à la biodiversité (en lien avec l'agriculture, la sylviculture et l'aménagement du territoire)



- Un déploiement et une cohérence d'outils au service d'une meilleure **gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau** dans un contexte cristallisant de dérèglement climatique



- Les **sols** : une nouvelle préoccupation pour assurer leurs multiples fonctions (rétention en eau, biodiversité, stockage carbone, valeur agronomique) et restaurer ceux qui sont dégradés



- Des dispositions confortées pour la préservation et l'appropriation des **paysages** et des **patrimoines bâtis**



# Ambition 3 : Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire

- Ambition = contribuer localement à une transformation des modèles économiques
- Meilleure prise en compte de la disponibilité des ressources et de la qualité des patrimoines dans toutes les activités économiques, pour :
  - Bénéficier des services écosystémiques
  - Renforcer la résilience des modèles économiques
- Développement de l'économie circulaire et territoriale → valorisation des ressources locales et « produire et consommer local »



## 4 orientations

3.1 : S'organiser collectivement pour gérer une ressource forestière et la valoriser localement au profit du territoire

3.2 : Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé

3.3 : Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié

3.4 : Structurer, développer, accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des Parcs et la préservation des patrimoines



## Ambition 3 : Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire



- Une mise en ordre de marche collective pour une **meilleure gestion de la forêt** mais conditionnée au bon vouloir d'un jeu d'acteurs complexe - des objectifs affirmés et assumés pour une gestion durable et un maintien des scieries de service



- Des lignes directrices claires pour les **productions et les pratiques agricoles** des 15 prochaines années mettant l'accent sur la nécessaire mutation des filières (production, commercialisation), la mise en place de politiques foncières et d'accompagnement à l'installation et le développement de l'agroécologie



- Des choix affirmés sur les **modèles économiques** « de demain » ciblant l'accueil d'activités responsables et engagées et la mutation des modèles actuels, dans un contexte industriel en évolution



- Des dispositions pour renforcer la destination « Livradois Forez » en développant en particulier **une offre touristique expérientielle et responsable**

# Mesure particulière « Faire du Livradois-Forez un modèle d'urbanisme sobre et désirable »

## Un urbanisme repensé selon une approche qualitative et non quantitative

- La revitalisation des centralités, principe reposé pour « faire autrement » et redonner de l'attractivité aux villes et villages
- Des orientations précisées pour la réutilisation et/ou la renaturation des friches, avec 42 sites (exemples) identifiés au Plan du Parc
- Des principes de maîtrise de l'urbanisation redéfinis :
  - Des éléments maintenus : coupures vertes, silhouettes remarquables
  - Un travail nouveau sur les linéaires urbains à intensifier / dont la densification est à maîtriser

### Faire du Livradois-Forez un modèle d'urbanisme sobre et désirable

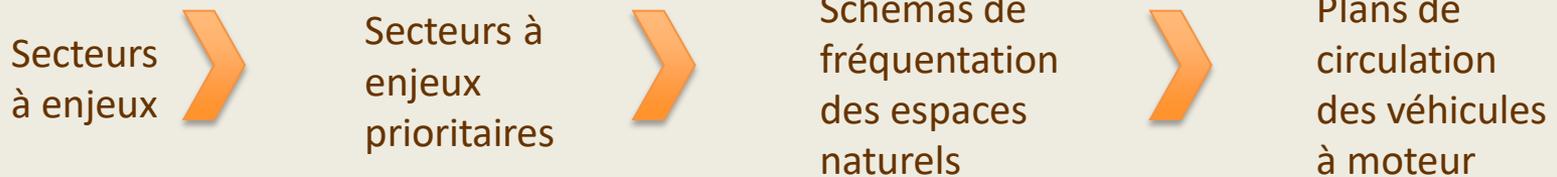
-  Déployer prioritairement sur les pôles de niveau 1 à 3, des stratégies de renouvellement urbain opérationnelles
-  Requalifier en priorité les linéaires dégradés dans les secteurs d'intensification urbaine
-  Maintenir une perméabilité écologique et paysagère au sein des espaces d'urbanisation linéaire
-  Maintenir les coupures vertes sans construction ni équipement
-  Encadrer le développement et la requalification des stations de montagne et parcs d'activités 4 saisons
-  Réutiliser et/ou renaturer les sites de friches



# Mesure particulière « Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels »

La Charte prévoit les mesures relatives à la circulation des véhicules à moteur visant à **protéger les espaces à enjeux** pour des motifs de préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel.

→ identifier les **espaces nécessitant une réglementation** ou une interdiction stricte de la circulation des véhicules à moteur



## Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels

-  Arrêté municipal de réglementation de la circulation des véhicules à moteur à maintenir
-  Arrêté préfectoral de réglementation de la circulation des véhicules à moteur sur les Hautes-Chaumes à maintenir
-  Secteur à enjeux pour l'identification de secteurs à enjeux prioritaires devant faire l'objet de schémas de fréquentation des espaces naturels



# Mesure particulière « Limiter la publicité et optimiser l'information par une signalétique sobre et intégrée »

Sur le territoire d'un PNR, la publicité est interdite, y compris en agglomération. La Charte émet des conditions visant à encadrer les règlements locaux de publicité pour les communes souhaitant réintroduire la publicité en agglomération.

## **Dispositions fortes**

- Limiter et harmoniser les différents dispositifs de publicité et de signalétique
- Accompagner l'exercice du pouvoir de police
- Actualiser la charte signalétique du Parc et mettre en œuvre des actions ciblées sur des sites à enjeux

## **Modalités d'ordre réglementaire**

- 12 communes (polarités de niveaux 1 et 2 de l'armature territoriale) qui peuvent être concernées par la réintroduction
- Des règles du jeu à intégrer dans les RLP(i)

### **Limiter la publicité et optimiser l'information par une signalétique sobre et intégrée**



Limitier la réintroduction de la publicité en agglomération, uniquement aux seules communes, des pôles de niveau 1 & 2, présentant une forte densité de services, commerces et d'activités, sous condition d'un Règlement Local de Publicité.



Intégrer dans les projets d'aménagement ou de restructuration des stations de montagne, des parcs d'activités 4 saisons et des cols concernés par des activités de pleine nature, les différents dispositifs de signalétique et d'information en tenant compte de la fragilité et singularité des Hautes-Chaumes du Forez





# L'approche territoriale



# La garantie des valeurs patrimoniales du PNR

Une attention forte portée aux espaces à vocation écologique, hydrologique, agricole et paysager à travers :

**LES ESPACES DE SENSIBILITÉ MAXIMALE**



n'ont pas vocation à accueillir tout projet, opération et activité qui remettrait en cause leur intérêt écologique

**LES ESPACES DE FORTE VALEUR PATRIMONIALE**



à prendre en compte dans les différents projets afin de respecter leurs valeurs patrimoniales et ne pas les altérer.



# Les espaces de sensibilité maximale

Les espaces de sensibilité maximale sont des espaces ou des milieux qui, par leur rareté ou leur **importance dans le bon fonctionnement écologique** du territoire, **n'ont pas vocation à accueillir tout projet, opération et activité qui remettrait en cause leur intérêt écologique**, sauf ceux/celles nécessaires à leur préservation, à la mise en valeur de leurs caractéristiques intrinsèques ou apportant un gain écologique aux milieux concernés.

Les espaces de sensibilité maximale, mentionnés ci-après, constituent un **référentiel d'espaces et de milieux qui doivent être préservés**, d'une part en les retranscrivant dans les documents d'urbanisme réglementaire, de planification ou programmatiques et d'autre part, en limitant les autorisations aux seuls projets, opérations et activités mentionnés précédemment.

- **Les aires protégées sous protection forte**
- **Les îlots de sénescence**
- **Les forêts patrimoniales**
- **Les tourbières et sites tourbeux**
- **Les zones humides**
- **Les cours d'eau inventoriés**
- **Les prairies permanentes abritant un habitat d'intérêt communautaire**



# Les espaces de forte valeur patrimoniale

Les espaces de fortes valeur patrimoniale correspondent aux espaces et milieux dont l'intérêt est démontré dans la préservation du bon fonctionnement écologique, hydrologique, agricole et paysager du territoire. Ils **peuvent accueillir les projets et activités, si ceux-ci/celles-ci n'altèrent pas le patrimoine concerné** et font l'objet d'une intégration environnementale et paysagère optimale.

Les espaces de forte valeur patrimoniale, mentionnés ci-après, constituent un référentiel d'espaces et de milieux pour les documents d'urbanisme réglementaire, de planification ou programmatiques, les opérations d'aménagement, de construction ou de travaux et pour les activités soumises à déclaration ou autorisation. Ce référentiel s'inscrit dans une démarche visant, pour les projets, opérations et activités considérés, à **prendre en compte et à respecter la valeur patrimoniale de ces espaces** afin de ne pas les altérer.

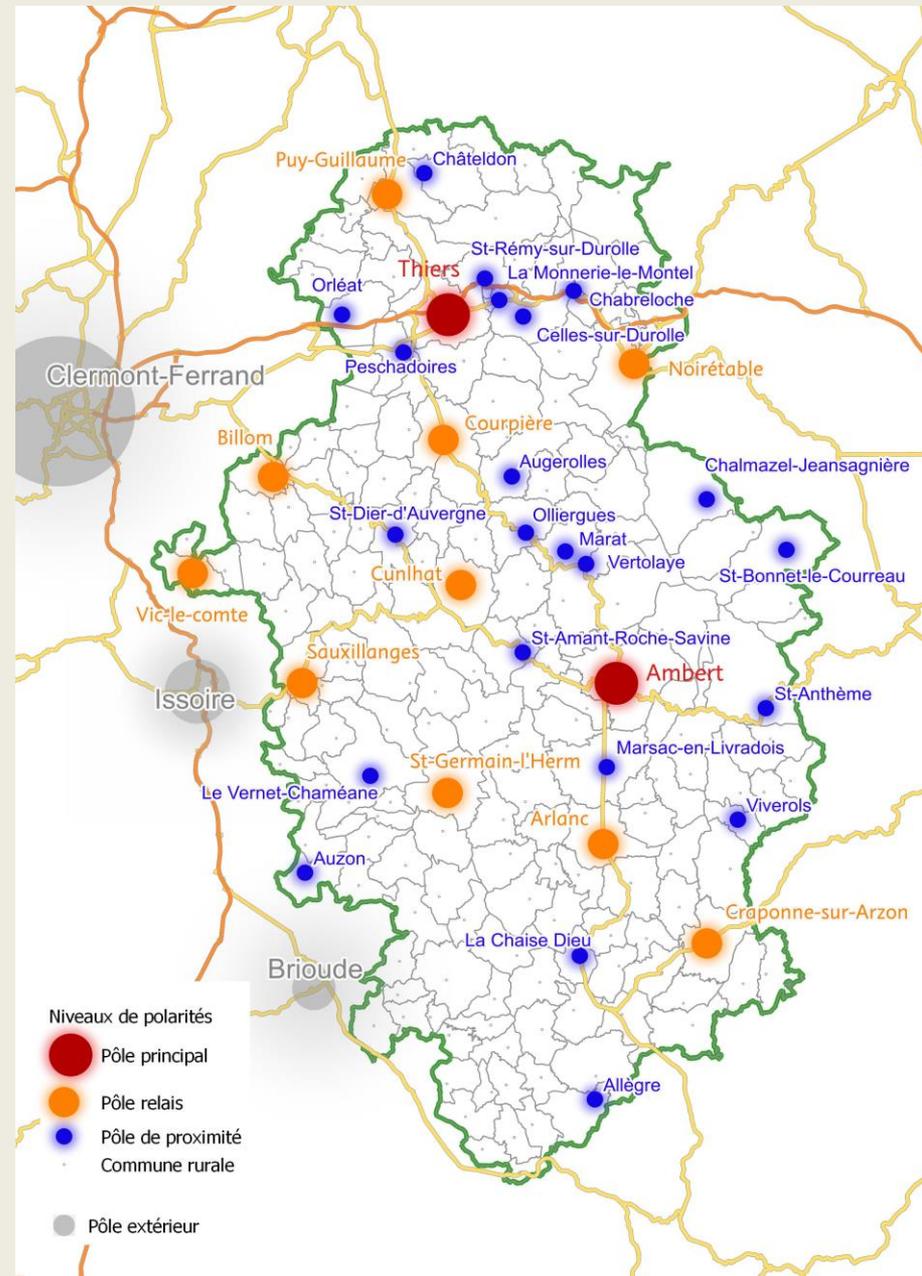
- Les sites Natura 2000
- Les espaces naturels
- Les ZNIEFF I
- Les têtes de bassin versant
- Les forêts anciennes
- Les pâturages d'estives
- Les prairies semi-naturelles
- Les productions agricoles de long terme
- Les terres arables
- Les sites classés et les sites inscrits
- Les éléments, bâtis ou non, liés à l'eau



# L'armature territoriale

Les dispositions de la Charte liées à l'armature territoriale indiquent des **priorisations stratégiques** à établir dans les documents règlementaires (SCoT, PLUi, RLP) notamment sur les questions :

- revitalisation des centres bourgs
- création de diversité de logements et résorption de la vacance des logements
- développement d'une offre maillée de transports publics entre les pôles de l'armature
- maintien et de développement d'une offre de services
- renforcement du maillage des maisons et centres de santé
- mise à disposition de foncier à vocation économique et de locaux d'activités



# Les outils de mise en oeuvre





# Le dispositif de suivi et d'évaluation

→ Mise en place d'un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte et d'un dispositif de suivi de l'évolution du territoire défini au regard des mesures phares :

Dispositif articulé autour de 7 objets :

1. 4 Questions évaluatives globales
2. Référentiel évaluatif des 13 mesures phares
3. Tableau de bord des 13 engagements majeurs
4. Suivi de l'état de l'environnement du territoire
5. Bilans annuels
6. Bilans triennaux
7. Monographies thématiques

Outils de suivi

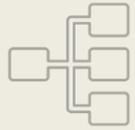
Outils d'analyse





# Le rapport de Charte 2026-2041





# Structure du rapport de Charte

## 1. Le périmètre d'étude et les fondamentaux du territoire

- Le périmètre d'étude
- Le périmètre classé et le périmètre potentiel
- Les fondamentaux du territoire

## 2. Le projet stratégique

- Ambition 1 - Un territoire solidaire, frugal et épanouissant
- Ambition 2 - Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient
- Ambition 3 - Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire

## 3. Les singularités de la Charte

- L'approche paysagère
- L'armature territoriale
- Les espaces de sensibilité maximale
- Les espaces de forte valeur patrimoniale





# Structure du rapport de Charte

## 4. Le projet opérationnel

- Les mesures
- Les mesures particulières
- Les Objectifs de Qualité Paysagère

## 5. Le dispositif de suivi et d'évaluation (DSE)

## 6. Les fondements de la Charte

- Le cadrage réglementaire national
- La méthode participative locale pour l'élaboration de la Charte
- L'apport des études préalables à la Charte

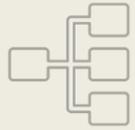
## 7. La mise en œuvre de la Charte

- La portée de la Charte
- L'organisation institutionnelle, territoriale et partenariale

## 8. Annexes au rapport

- Tableau de synthèse des indicateurs du référentiel évaluatif du projet opérationnel
- Tableau récapitulatif des engagements majeurs
- Note d'opportunité de l'Etat et note en réponse





# Structure du rapport de Charte

## Autres documents et études joints au rapport de Charte

- plan du Parc
- diagnostic territorial
- évaluation de la charte 2011-2026,
- bilan de la concertation (obligatoire pour l'enquête publique)

## Autres documents à venir lors des différentes phases de l'instruction

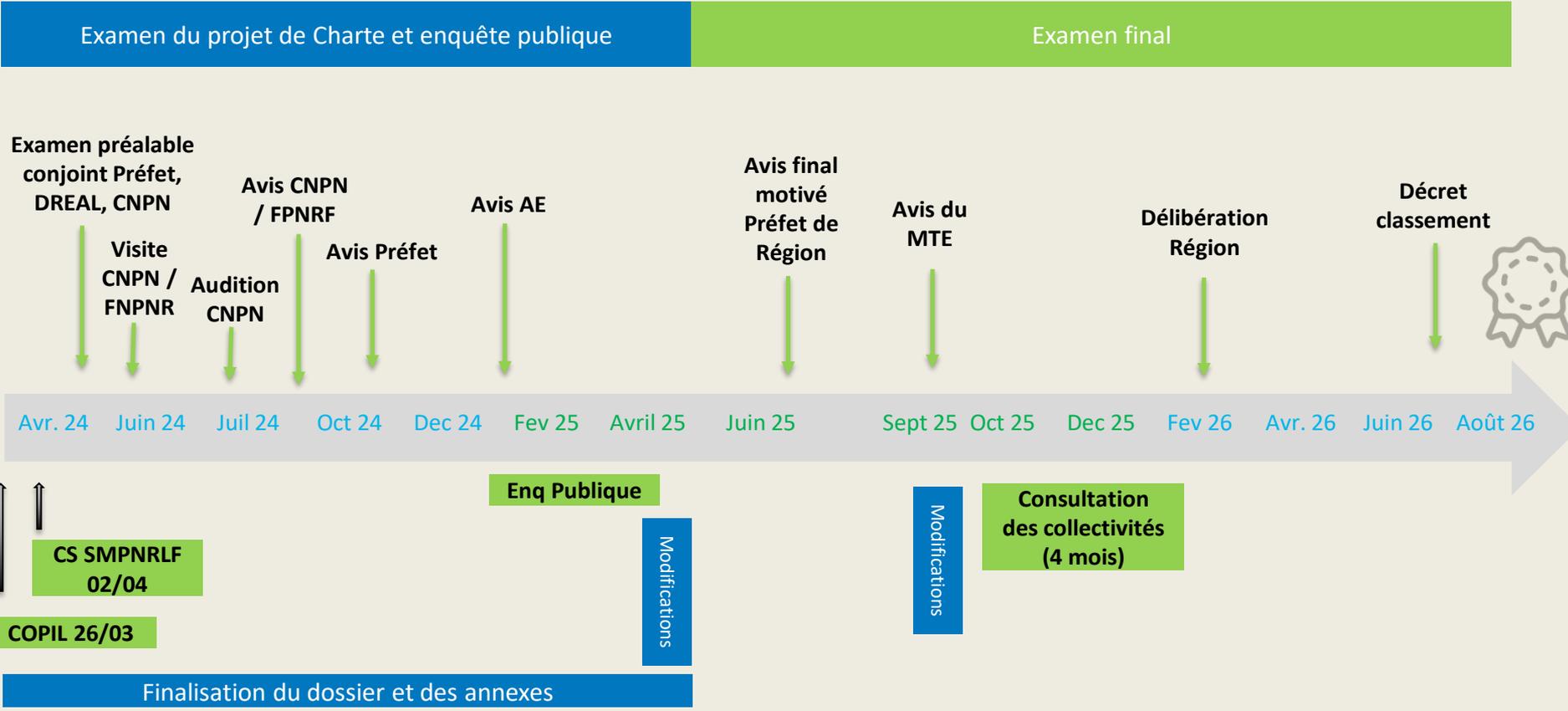
- rapport environnemental (évaluation environnementale de la Charte)
- avis du CNPN, de la Fédé des PNR, du Préfet de région et de l'autorité environnementale (AE)
- rapport enquête publique
- ...



# Calendrier de la phase d'instruction du projet de Charte 2026-2041



# Calendrier de la phase d'instruction du projet de Charte 2026-2041



CNPN : Conseil national de la Protection de la Nature  
 FPNRF : Fédération Nationale des Parcs naturels Régionaux  
 MTE : Ministère de la Transition Ecologique  
 AE : Autorité Environnementale





# 1<sup>re</sup> phase d'examen du projet de Charte

- **12, 13 et 14 juin 2024 (2j) – Visite conjointe** des rapporteurs du Conseil national de protection de la nature (CNP) et de la Fédération de Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)

**Rapporteurs** : *Philippe BILLET et Jean-Baptiste BOSSON (CNP)*  
*Michel GROS (FPNRF)*

**Objet de la visite** :

- *présenter les enjeux et acteurs du territoire*
- *échanger sur le Projet de Charte et justifier les choix*

*-> nécessité d'arrêter un programme et de constituer une délégation d'élus et de techniciens du SMPNRLF, des collectivités signataires, de l'Etat et des représentants des partenaires :*

*proposition à venir après concertation avec la DREAL et la Région*

- **9 juillet 2024 – Audition au CNPN (Paris)** : *une délégation de 7 porteurs du projet de Charte est auditionnée afin de répondre aux questions techniques ou institutionnelles relatives au territoire.*



Parc naturel régional Livradois-Forez

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE  
LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



ET DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE CADRE  
DU PROGRAMME LEADER 2014-2022

